



Groupe Pensionnés Bell

Ensemble, pour protéger nos pensions et avantages sociaux depuis 1995

Assemblée générale annuelle (AGA) Section Québec

Procès-verbal 8 juin 2023 - 12 h 00 – 15 h 30

Centre Communautaire Michel-Labadie

3705 av. Chauveau, Québec, Salle Denis Picard

12h00 - Café, jus et biscuits pour tous les membres sur place.

13h00 MOT DE BIENVENUE & PRÉSENTATION DES INVITÉS

Mot de bienvenue de la Présidente, Marjolaine Gilbert -Poulin.

Invités: Tony Lepine (Président GPB National), Bernard Barbeau (membre du CA National – comité des pensions), Ronald Nicol (VP National, région de Québec), Richard Devito (directeur , Ventes Agents Courtiers, assurance-voyage), Peggy Ouellet, (directeur La Personnelle)

1A. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Pour cette rencontre, 82 membres sont présents à l'AGA. Québec 52, Alma 5, Drummondville 6, Saguenay 7, Trois Rivières 12.

Motion: L'approbation de l'Ordre du jour pour l' AGA Section Québec, tenue le 8 juin 2023 , fut présenté par Marjolaine Gilbert.

Proposé par: Camille Saucier

Secondé par: Jean Claude Dufresne

POUR : 100%

CONTRE : -

Abstention : -

Approuvé à l'unanimité

1B.PROCÈS-VERBAL de l'AGA section Québec du 9 juin 2022



Groupe Pensionnés Bell

Ensemble, pour protéger nos pensions et avantages sociaux depuis 1995

Les minutes de la rencontre du 9 juin 2022 sont disponibles sur le Site GPB - Section Québec. Si un membre n'ayant pas accès au site désire une copie papier, svp communiqué avec Marjolaine Gilbert-Poulin.

L'approbation :

Proposé par Diane Piché

Secondé par Claudette Grimard

2.Présentation du GPB National – Tony Lépine, Président

La présentation est disponible sur le site GPB - section Québec

Les principaux points couverts:

- Votre conseil d'administration
- L'environnement des pensions au Canada
- Plan Stratégique 2021-2025
- Finances du GPB
- Questions

Questions:

Aucune question des membres

3.Présentation de la Présidente du GPB section Québec – Marjolaine Gilbert

La présentation est disponible sur le site GPB - section Québec

Les principaux points couverts:

- Organigramme
- Tableau de bord
- Statistiques
- Bilan
- Membres par région



Groupe Pensionnés Bell

Ensemble, pour protéger nos pensions et avantages sociaux depuis 1995

- Plan 2023-2024.
- Remerciements aux membres du CA qui quittent.
- Bienvenue aux nouveaux membres du CA.

Il est demandé de favoriser le paiement des cotisations avec Interac, plutôt que Paypal de façon à réduire les frais.

A l'analyse des coûts pour la section Québec, il nous est mentionné que 53% (+/- \$7,400) des dépenses sont engendrés par les envois postaux. Alors que 92 % des membres ont une adresse courriel. Plusieurs demandes d'avoir les bulletins papiers alors qu'ils pourraient les avoir par courriel. Un effort est demandé pour réduire les envois postaux. Une économie d'environ \$5,000 par an serait possible.

Questions:

Q: Est-ce que le paiement via Desjardins va être possible dans le futur ?

R: Pas possible présentement , mais une nouvelle formule avec adresse courriel et mot de passe est en développement (à suivre). Certain membres présents soulignent qu'avec AccesD ils ont fait leur paiement de cotisation.

5. Trésorerie & Élection – Johanne St-Onge

Présentation des états financiers 2022 et engagement 2023.

Voir présentation sur le site du GPB.

Motion: Les membres du GPB section Québec ont reçu les états financiers du GPB révisés par BDO Canada pour l'année se terminant le 31 décembre 2022.

Adoption :

Proposé par: Hélène Girard

Secondé par: Michel Bouchard

POUR : 100%

CONTRE : -

Abstention : -

Approuvé à l'unanimité



Motion: Les membres du GPB section Québec reçoivent la proposition de nomination par le comité national, de BDO Canada comme expert-comptable pour l'année à venir afin de mener une mission d'examen ainsi que de préparer les déclarations de revenus applicables au coût d'environ 10,500.\$ (TVH en sus).

Adoption :

Proposé par: Paul Piché

Secondé par: Sylvie Laganière

POUR : 100%

CONTRE : -

Abstention : -

Approuvé à l'unanimité

Élections des administrateurs de 2023

- Le Conseil national peut comprendre jusqu'à un maximum de 20 administrateurs
- S'efforcer d'atteindre un équilibre entre les provinces qui reflète la répartition de nos membres et **dépend totalement sur des bénévoles pour occuper tous les postes de directeur.**
- Le conseil d'administration 2023-2024 comptera 20 administrateurs avec :
 - 17 administrateurs en élection pour deux ans (16 renouvellements et 1 nouveau membre);
 - 3 poste vacants, VP Ontario ,directeur juridique et directeur informatique.
- Le comité des nominations a recommandé tous les candidats pour les postes au conseil d'administration 2023-2024.
- Le conseil d'administration actuel approuve et/ou recommande aux membres ces 17 candidats pour élection/réélection au conseil de juin 2023 à juin 2024.

Motion: Il est résolu sur recommandation du CA que Tony Lépine soit réélu pour un terme additionnel de 2 ans (2023-2024) au conseil d'administration.

Adoption :

Proposé par: Jean Claude Dufresne

Secondé par: Marcel Larouche

POUR : 100%

CONTRE : -

Abstention : -

Approuvé à l'unanimité



Motion: Les membres de la section de Québec élisent Marjolaine Gilbert en tant que Directrice du conseil d'administration du GPB 2023/2024 et Présidente de la section de Québec, tel que recommandé par l'exécutif actuel de la section de Québec.

Adoption :

Proposé par: Andrée Corriveau

Secondé par: Claudette Grimard

POUR : 100%

CONTRE : -

Abstention : -

Approuvé à l'unanimité

6. Assurance voyage Manuvie – groupe GPB – Richard Devito (Manuvie)

La présentation est disponible sur le site GPB - section Québec

Q : Est-ce qu'il sera possible de modifier notre type de couverture dans le futur?

R : Oui, à chaque année lors du renouvellement en juin.

Q : Doit-on aviser Manuvie de la date de notre départ en voyage?

R : Non, mais il recommande de conserver des preuves de la date de notre départ, advenant une réclamation. EX : billet d'avion, carte d'embarquement, passeport avec l'estampe des douanes.

Q : Lorsqu'un plan familial a été choisi, sera-t-il possible de modifier la couverture en plan individuel lors d'une séparation ou d'un décès ?

R : Oui, lors du renouvellement. La couverture demeure la même jusqu'au renouvellement. Il est bon de préciser qu'advenant le décès du membre du GPB, la conjointe survivante, le cas échéant, peut demeurer membre du GPB en autant qu'elle paie sa cotisation annuelle au GPB, et profitera ainsi de la possibilité de conserver la couverture d'assurance groupe de Manuvie .

Q : Comme la possibilité d'inscription est prolongée jusqu'au 31 août. Qu'advient-il de la date de mise en vigueur de la police et du coût de la police?

R : Vous avez jusqu'au 15 juin pour vous inscrire, avec mise en vigueur de la police au 1^{er} juin. Après le 15 juin un nouveau formulaire d'inscription sera en ligne sur le site du GPB. Celui-ci reflètera la mise en vigueur de votre police au 1^{er} juillet ou au 1^{er} août ou



Groupe Pensionnés Bell

Ensemble, pour protéger nos pensions et avantages sociaux depuis 1995

au 1er septembre dépendant de votre date d'inscription. Le coût de la police pour la première année sera ajusté au prorata des mois restant pour la première année. Car il ne faut pas oublier que par la suite la date renouvellement sera la même pour tous, soit le 1er juin.

Q : Est-ce possible de retarder l'adhésion à une autre année et de prendre la couverture que pour une année?

R : Non, Vous avez jusqu'au 31 août 2023 pour adhérer au programme, si vous ne le faites pas vous perdez votre droit pour la vie. La même chose, si vous ne renouvelez pas lors de votre renouvellement annuel en juin de chaque année, vous perdez vos droits à vie. Seulement les nouveaux retraités (pension à prestations déterminées)pourront s'inscrire dans le futur.

Q : Est-ce possible que la couverture soit prolongée au-delà de 84 ans dans le futur?

R : Non pour le moment. Toutefois, rien n'est impossible pour le futur.

Q : Qu'est-il prévu pour aviser les retraités de Bell qui ne sont pas membres du GPB?

R : Rien, car Bell ne fournit pas la liste des retraités au GPB. Le seul moyen est le bouche à oreille. Si vous connaissez des retraités qui ne sont pas membres du GPB, il est fortement recommandé de les contacter pour les informer.

Q : Étant donné que Manuvie est le second payeur, nous comprenons que Manuvie après avoir payé une réclamation, ira chercher auprès de tous les organismes possible (RAMQ, SAAQ, autres assurance de l'assuré, etc) toutes les sommes possibles. Alors, qu'advient-il des assurances que nous détenons avec une carte de crédit? Est-ce qu'il est possible d'ajouter les couvertures ? EX : Dans le cas d'une réclamation pour annulation d'un voyage au coût de \$7,000. La couverture de Manuvie étant de \$5,000, est-ce que je conserve le droit de réclamer les \$2000 restant auprès de ma carte de crédit, ou si je perds ce droit contenu que vous irez chercher le maximum auprès de l'assurance de ma carte de crédit?

R : Aucune réponse claire n'a été fournie, Mr Devito devrait nous revenir (à suivre), cette information vous sera transmise par un courriel à tous et/ou par le prochain bulletin

Voici le texte intégral de la réponse de Mr Richard Devito, reçu le 14 juin 2023 par Guy Bouchard, secrétaire du GPB :

En réponse à votre demande ci-dessous, la réponse est oui, on peut réclamer en vertu des deux plans. Cependant, l'assuré doit d'abord faire une demande auprès de l'assurance primaire, puis la soumettre à la secondaire pour la coordination des prestations.

De plus, l'assuré ne recevra pas de remboursement pour plus de 100 % de la réclamation.



Groupe Pensionnés Bell

Ensemble, pour protéger nos pensions et avantages sociaux depuis 1995

Le régime du GPB, étant un régime de « deuxième payeur » celui-ci paiera en sus de tout autre régime et jusqu'à concurrence du maximum de la prestation. Aussi comme mentionné ci-dessus, le remboursement ne dépassera pas plus de 100% de la demande.

Conformément aux directives de l'ACCAP, lorsqu'il y a plus d'un régime principal (les deux régimes faisant valoir le régime du deuxième payeur), chacun des régimes principaux paiera une part égale des dépenses admissibles sous réserve de franchises et limitations.

Cette ligne directrice s'applique à l'assurance annulation/interruption de voyage.

Q : Dans la définition de la stabilité de l'état de santé exigé pour les 90 jours précédents le départ d'un voyage, vous mentionnez qu'aucun nouveau symptôme ne doit être apparu, sans mention que ce symptôme doit être diagnostiqué par un médecin. Alors, qui a le fardeau de prouver ce point?

R : Personne, mais lors d'une visite chez votre médecin celui-ci peut noter des faits mineurs à votre dossier sans pour autant vous le mentionner, ces faits pourraient influencer une réclamation future. (Évitez toutes visites inutiles à votre médecin dans les 90 jours précédents votre départ)

7. Mot VP National , région Québec - Ronald Nicol

Le président a sensibilisé les membres du GPB présents sur l'importance de l'implication des gens, car il manque cruellement de relève et le bon fonctionnement du GPB à tous les niveaux en dépend. Il ne faut pas oublier que l'offre d'assurance voyage que plusieurs apprécient grandement, n'est possible que grâce au travail de bénévoles présents dans les différents comités. Si vous avez du temps, n'hésitez pas à venir nous aider et si vous connaissez des retraités qui ont des talents qui pourraient contribuer à d'autres avantages pour les membres, avisez les.

Nous devons trouver un Vice-Président (e) très rapidement pour la section de Québec , afin d'aider Marjolaine . N'hésitez pas à manifester votre intérêt en joignant Marjolaine au 418-694-0738. Merci à l'avance

8. Tirages & Cadeaux

Tirage d'un prix de \$150.00 de La Personnelle (carte cadeau), selon les membres présents sur les différents sites. Félicitations à Odile Bourassa de Trois Rivières, notre



Groupe Pensionnés Bell

Ensemble, pour protéger nos pensions et avantages sociaux depuis 1995

heureuse gagnante. La Personnelle a également remis un cadeau à chacun des membres présents.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Motion : La présente Assemblée Générale Annuelle du GPB Section Québec soit levée

Proposé par: Camille Saucier

Secondé par: Claire Dionne

POUR : 100%

CONTRE : -

Abstention : -

Approuvé à l'unanimité

Secrétaire : Guy Bouchard